



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - N°3/2019

En séance du 13 février 2019 à 16h30, le Conseil municipal a traité les points suivants :

1. RAPPORT DE LA COMMISSION CONSTRUCTIONS & PATRIMOINE (Président : Urbain Gaillard)

Nouvelles constructions, transformations, rénovations, démolitions et autorisations simples : le Conseil traite les dossiers suivants : Pellouchoud François pour la construction d'un atelier avec bureau et garage à Chez-les-Reuses / Copt Dorian pour la construction d'une maison d'habitation en résidence principale à Saleinaz / Rouiller Claire pour le remplacement de la couverture à Champex-Lac / Gabioud Pierre-Henri pour la teinte de la maison à Orsières / Métroz Paul pour la construction d'une maison familiale – couleur des façades à Somlaproz / Sarrasin Vital pour la transformation d'une fenêtre en porte à Somlaproz / Cinquanta Elodie pour l'isolation périphérique et isolation de la toiture à Orsières / Volluz Alexandre pour l'isolation périphérique à Champex-Lac / Pinto Pereira Miguel Carlos pour l'installation d'un canal de cheminée en façade à Orsières / Pellouchoud François pour modification des ouvertures en façades sud et est, modification escaliers extérieurs, pompe à chaleur extérieur et remplacement de la couverture par alu préfa à Chez-les-Reuses / Comité du Pèlerinage Notre-Dame de guérison pour la pose d'une croix au Grand Col Ferret, demande de préavis / Rossoz Pascal pour l'amélioration d'un terrain agricole à Orsières demande de préavis.

Pompes à chaleur : le Conseil décide qu'à l'avenir, toute pompe à chaleur installée devra être intégrée au bâtiment, à moins qu'aucune possibilité de soit envisageable sans engendrer de frais disproportionnés. Dans ce cas, le requérant devra respecter la conformité au bruit et limiter les inconvénients liés à l'esthétique.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION AGRICULTURE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & INFORMATION (Président : Jean-Marc Copt)

- **Programme talus :** Le Conseil accepte sur le principe qu'un agriculteur qui en fait la demande puisse entretenir le talus attenant à sa parcelle, contre un dédommagement de 1ct/m² pour la pâture et 2cts/m² pour la surface de fauche.
- **PAZ – Téléverbier – secteur Grand Tsai :** Le Conseil accepte le plan tel que présenté et préavise favorablement la construction du nouveau télési.

5. DIVERS

- **Soutien UTMB :** le Conseil décide de renouveler son soutien financier et logistique pour cette nouvelle édition de l'UTMB qui se déroulera du 26 août au 1^{er} septembre 2019. L'OCC partira de la place centrale le 29 août 2019.
- **IAM Champex Challenge :** le Conseil autorise la manifestation qui aura lieu le 20 juillet prochain.
- **Color Run :** le Conseil autorise la manifestation qui aura lieu le 22 juin prochain.

Séance levée à 20h30
Orsières, le 26.02.2019

L'Administration communale